NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE REVERSEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE – EXERCICE 2017

BUDGET ANNEXE DE REVERSEMENT

Mission M01
Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

RECETTES : 65 846 291 155 F
DEPENSES : 65 846 291 155 F

Financements réglementaires

Le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie regroupe les taxes affectées, les centimes additionnels ainsi que les fonds de concours.

Il s'agit entièrement d'un budget de distribution. Outre les financements des collectivités locales (budget principal), la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des taxes affectées et centimes additionnels aux Etablissements publics, collectivités et organismes bénéficiaires. Ces reversements font l'objet d'un budget annexe depuis 2012. Le budget annexe est obligatoirement équilibré en dépenses et en recettes.

Historique des moyens financiers

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg 16 / BP17
Recettes	59 658 505 238	74 764 565 593	53 650 427 508	72%	65 846 291 155	-11,93%
P0101 Financements réglementaires	59 658 505 238	74 764 565 593	53 650 427 508	72%	65 846 291 155	-11,93%
Dépenses	58 057 630 046	74 764 565 593	53 687 932 603	72%	65 846 291 155	-11,93%
P0101 Financements réglementaires	58 057 630 046	74 764 565 593	53 687 932 603	72%	65 846 291 155	-11,93%

Le mot du membre du gouvernement chargé d'animer le secteur

Philippe DUNOYER

Philippe DUNOYER

Le budget annexe de reversement dépasserait en 2017 la barre fatidique des 65 000 MF sous l'effet d'une augmentation de 4,6 % des centimes additionnels et de 6,4 % des taxes affectées.

Globalement le budget de reversement progresse de 6 % par rapport au BP 2016 ;

Hors la TAT3S, le maintien de la Taxe de Solidarité sur les Services est de bon augure pour le financement des régimes sociaux. Enfin, on notera une bonne progression de la contribution calédonienne de solidarité (CCS) qui quitte désormais la période de « rodage ».

Au final, ce sont quelques 45 636 MF de taxes qui sont affectées à nos établissements publics et chambres consulaires (94 % des taxes affectées) en progression de 5,3 % par rapport au BP 2016 et près de 14 % de plus qu'en 2015.

Quant aux communes, elles bénéficient au global d'une progression de 11 % des différentes taxes affectées et centimes additionnels collectés en leur faveur.

Programme P0101
Financements réglementaires

Recettes : 65 846 291 155 F
Dépenses : 65 846 291 155 F

Enjeux et contexte

Direction des services fiscaux (DSF)

Les prévisions de recettes proposées par la direction des services fiscaux pour le BP 2017 sont en hausse par rapport au BP 2016. Cette hausse est essentiellement liée à la mise en place de la TGC en avril 2017 qui devrait rapporter près de 2 milliards de francs sur 9 mois.

Pour les autres taxes et impôts, malgré une baisse des centimes additionnels sur la patente du fait d'une diminution des exportations en valeur (baisse des cours du nickel) et sur l'IRVM, le bon niveau des droits d'enregistrements constaté en 2016 permet d'envisager une hausse globale des centimes additionnels par rapport au BP 2016.

De même le bon niveau de TSS et de Taxe sur les conventions d'assurance constaté en 2016 devrait se poursuivre en 2017.

Enfin, concernant la TAT3S sur les ventes de tabac il est proposé pour le BP 2017 de se limiter au montant d'encaissement constaté en 2016 soit une baisse assez nette par rapport au BP 2016 qui a sous-estimé les conséquences directes de la hausse des prix du tabac votée fin 2015 ayant entrainé certes une augmentation du montant de la TAT3S collectée mais également une chute de l'ordre de 8% des quantités vendues.

Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie (DRDNC)

La valeur CAF des importations connait une baisse conséquente de -13 % sur les neuf premiers mois de l'année 2016 par rapport à la même période de 2015 et dans le même temps les recettes collectées ont seulement reculé de -0,09 % en raison d'un moindre volume des exonérations.

Cet équilibre est fragile et la situation économique mondiale et le contexte économique calédonien conduisent la direction régionale des douanes à faire preuve de prudence et de modération dans ses prévisions.

Direction de l'industrie des mines et de l'énergie (DIMENC)

Taxes affectées : Le produit de ces taxes est encaissé par la Nouvelle-Calédonie puis reversé aux bénéficiaires. La redevance superficiaire est affectée à l'établissement public administratif Fonds Nickel. Les contributions pour déprédation de voies et chemins reviennent aux provinces, communes ou la Nouvelle-Calédonie selon les routes

Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME) : La Nouvelle-Calédonie pourra, sur les opérations relatives à la maîtrise de l'énergie, continuer à bénéficier d'un financement à 50% par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Fonds d'électrification rurale (FER)

L'objectif de ce plan est de subventionner des opérations de desserte par le réseau public de distribution et de générateurs de sources solaires entrant également dans le cadre d'ouvrages exploités, entretenus et renouvelés par les sociétés concessionnaires de la distribution publique d'énergie électrique

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)

Les fonds de concours pour le développement de l'élevage (FDEB, FDEOCC) sont gérés avec l'assistance d'un comité de professionnels désignés par le gouvernement. L'année 2017 s'inscrira dans la continuité de ces dernières années.

Les recettes

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg16 / BP17
P. DUNOYER						
A0101-03 : Centimes additionnels	15 227 574 628	16 799 169 460	14 189 437 623	84%	15 852 306 155	-6%
A0101-04 : Taxes affectées	42 683 169 720	50 709 231 816	38 159 125 840	75%	48 482 985 000	-4%
A0101-05 : Fonds de concours	1 747 760 890	7 256 164 317	1 301 864 045	18%	1 511 000 000	-79%

Les dépenses

Les dépenses par actions

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg16 / BP17
P. DUNOYER						
A0101-03 : Centimes additionnels						
Fonctionnement	15 410 760 216	17 201 447 506	14 780 972 970	86%	15 852 306 155	-8%
A0101-04 : Taxes affectées						
Fonctionnement	41 765 752 874	50 309 033 299	38 178 996 362	76%	48 482 480 000	-4%
A0101-05 : Fonds de concours						
Fonctionnement	881 116 956	7 254 084 788	727 963 271	10%	1 511 505 000	-79%

Contrairement aux autres missions, l'évolution du BP 2017 est mesurée non par rapport au budget 2016 mais au BP 2016. En effet, le budget 2016 comprend des mouvements exceptionnels importants (provisions pour créances irrécouvrables pour 2 449 MF, provisions pour risques et charges pour 362 MF et réintégration du budget propre de charges de restitutions et dégrèvements pour 1 734 MF) de nature à « gonfler » artificiellement le montant de ce budget.

Les dépenses par nature

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg16 / BP17
Fonctionnement	**58 057 630 046**	**74 764 565 593**	**53 687 932 603**	**72%**	**65 846 291 155**	**-12%**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 638 980	513 472 596	20 031 529	4%	53 000 000	-90%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	56 887 097 800	62 183 227 882	52 361 513 762	84%	63 818 306 155	3%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	2 810 897 874	0	0%	0	-100%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 122 083 621	8 997 856 987	1 128 072 095	13%	1 710 000 000	-81%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 809 645	259 110 254	178 315 217	69%	264 985 000	2%
Total général	**58 057 630 046**	**74 764 565 593**	**53 687 932 603**	**72%**	**65 846 291 155**	**-12%**

Suivi des recettes fiscales au 31/010/2016 (hors fonds de concours)

			Droits constatés			Recouvrements bruts		
	CA 2015	Budget 2016	au 31/10/2015	au 31/10/2016	évolution 2016/2015	au 31/10/2015	au 31/10/2016	évolution 2016/2015
Centimes additionnels	**15 227 574 628**	**15 133 000 000**	**8 002 951 510**	**9 051 220 853**	**13%**	**12 896 257 381**	**13 407 244 837**	**4%**
Contribution téléphonique	17 784 951	25 000 00	11 774 315	8 797 198	-25%	0	8 797 198	-
Droits de licences - C.A. Provinciaux	163 598 337	163 000 000	218 510 457	200 706 341	-8%	153 378 054	135 217 505	-12%
Droits d'enregistrement	4 623 851 970	3 300 000 000	3 610 801 360	3 529 572 908	-2%	3 602 690 755	3 520 832 370	-2%
Foncier	1 087 335 514	1 100 000 000	1 502 587 097	1 639 264 917	9%	1 168 131 694	948 613 746	-19%
IRVM	1 709 461 594	2 000 000 000	1 502 679 264	1 705 143 563	13%	1 477 703 484	1 676 568 015	13%
Patente	6 121 807 277	6 070 000 000	33 139 736	19 377 730	-42%	5 370 894 113	5 168 866 807	-4%
TSPJ	1 503 734 985	2 500 000 000	1 123 459 281	1 948 358 196	73%	1 123 459 281	1 948 349 196	73%
Taxes affectées	**42 683 169 720**	**45 597 197 238**	**33 353 191 970**	**36 804 213 096**	**10%**	**32 573 780 950**	**36 490 105 978**	**12%**
CSA	6 205 042 541	5 300 000 000	5 202 676 125	4 492 068 107	-14%	5 060 342 657	4 588 480 446	-9%
Amendes forfaitaires 60%	404 920 928	0	123 949 590	38 800 938	-69%	123 949 590	38 800 938	-69%
CCS sur IRCDC	64 800 240	60 000 000	40 951 712	168 196 390	311%	40 951 712	168 196 390	311%
CCS sur IRVM	1 024 751 943	1 200 000 000	941 370 108	1 361 094 896	45%	941 133 425	1 355 667 458	44%
CCS sur produits jeux et spectacles	90 838 409	250 000 000	77 232 849	84 525 495	9%	77 232 849	84 526 495	9%
Cotisation 0,25%	459 144 061	500 000 000	351 144 061	438 849 008	25%	0	428 849 009	-
Droit de port et séjour à quai Nouméa	82 085 647	92 000 000	67 539 222	69 373 027	3%	67 284 222	69 610 527	3%
Droit de quai Nouméa	81 419 378	83 000 000	67 284 129	65 925 297	-2%	67 749 223	64 391 074	-5%
Redevance d'immatriculation	263 038 400	255 000 000	64 555 200	122 049 000	89%	64 555 200	85 113 000	32%
Redevance superficiaire	252 792 600	245 000 000	0	0	-	0	741 600	-
Subvention industrielle	46 902 762	74 297 238	16 345 321	31 202 570	91%	18 324 905	0	-100%
TATSSS	4 728 628 310	7 831 700 000	3 392 298 719	5 339 574 361	57%	3 402 481 193	5 403 658 630	59%
Taxe aérienne	2 150 375 455	2 050 000 000	1 743 219 520	1 701 072 182	-2%	1 746 549 503	1 693 492 356	-3%
Taxe de magasinage-Port	114 315 042	93 000 000	90 566 626	90 046 840	-1%	83 319 717	95 473 872	15%
Taxe de péage	1 364 402 078	1 326 000 000	1 117 767 554	1 019 272 226	-9%	1 118 563 501	1 030 115 660	-8%
Taxe sur les conventions d'assurance	1 133 513 855	1 100 000 000	950 019 504	996 835 633	5%	950 019 504	996 835 633	5%
Taxe provinciale sur les communications téléphoniques	1 806 260 245	1 700 000 000	1 354 318 575	1 374 191 388	1%	1 354 318 575	1 374 228 770	1%
Taxe sur les jeux PMU	42 270 593	50 000 000	42 270 593	44 960 004	6%	42 270 593	44 960 004	6%
Taxe sur les nuitées	201 920 074	180 000 000	168 820 150	112 775 954	-33%	176 770 643	126 788 130	-28%
TPP	1 291 849 144	1 980 000 000	934 953 967	1 677 681 755	79%	965 375 328	1 662 988 253	72%
TSPA	758 067 618	1 727 200 000	621 496 262	1 261 217 233	103%	613 138 165	1 196 375 052	95%
TSS	20 115 830 397	19 500 000 000	15 984 412 183	16 314 500 792	2%	15 659 450 445	15 980 812 681	2%
Total centimes + taxes	**57 910 744 348**	**60 730 197 238**	**41 356 143 480**	**45 855 433 949**	**11%**	**45 470 038 331**	**49 897 350 815**	**10%**

Au 31 octobre 2016, le rendement des centimes additionnels et des taxes affectées affiche une évolution de +11 % en droits constatés et de +10 % en recouvrés, par rapport à la même période l'année dernière.

Mais cette évolution est surtout générée par les mesures prises en 2015 et qui voient leur effet en année pleine en 2016 (ex : la taxe sur les jeux a été transférée sur le budget de reversement au 1er avril 2015) et par les nouvelles mesures prises en 2016 (taxe tabac, TSPA, TPP…).

Action A0101-03 : Centimes additionnels (15 852,3 MF)

Les centimes au profit des provinces : 6 997,4 MF

Direction des services fiscaux (DSF) 6 977 413 815 F

Contribution des patentes (centimes additionnels provinciaux) : 1 508 MF

L'évolution des échanges commerciaux constatée en 2015 et 2016 nous amène à proposer un rendement d'un montant de 1,5 milliards de francs pour le budget 2017.

Contribution foncière (centimes additionnels provinciaux) : 395 MF

Le rôle général 2016 s'élève à 380 millions de francs.
Comme pour le principal, la prévision 2017 a été calculée en appliquant un taux de progression de 4%.

Droits d'enregistrement (centimes additionnels provinciaux) : 1 700 MF

L'évolution des recettes constatée en 2015 et 2016 permet d'envisager une augmentation du montant des centimes perçu au titre de cet impôt pour 2017 à hauteur de 1,7 milliard de francs.

Droits de licence (centimes additionnels provinciaux) : 74 MF

Le montant prévu au budget 2017 est le même que celui prévu au BP 2016.

Centimes provinciaux	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Variation 2016/2017
Contribution des patentes	1550	1400	1600	1600	1508	-5,8%
Contribution foncière	312	320	350	360	395	9,7%
Droits d'enregistrement	1300	1300	1300	1450	1700	17,2%
Droits de licence	56	70	72	74	74	0,0%
Total	**3218**	**3090**	**3322**	**3484**	**3677**	**5,5%**

Millions de francs

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières - centimes provinciaux : 900 MF

Au vu du montant d'assiette estimée, une prévision de 900 millions de francs est proposée pour le budget primitif de 2017.

Taxes sur les spectacles et les produits des jeux - centimes provinciaux : 2 400 MF

Pour 2017, le montant des centimes attendu est estimé à 2,4 milliards de francs, sur la base d'une recette totale révisée à 2,5 milliards de francs.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) 20 000 000 F

Contribution téléphonique : 20 MF

L'estimation de la contribution téléphonique au profit des provinces est réduite de 5 MF par rapport au BP 2016.

Les centimes au profit des communes : 8 854,9 MF

Direction des services fiscaux (DSF) 7 796 676 527 F

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (centimes additionnels communaux) : 1 100 MF

Comme pour le principal, la prudence budgétaire reste de mise sur l'évolution des centimes perçus au titre de cet impôt.

Contribution des patentes (centimes additionnels communaux) : 3 017 MF

A l'instar de ce qui a été prévu pour les centimes additionnels provinciaux, l'inscription budgétaire de 2017 est stable.

Contribution foncière (centimes additionnels communaux) : 790 MF

Le rôle 2016 s'élève à 760 millions de francs. La prévision 2017 a été calculée en appliquant un taux de progression de 4% comme pour le principal.

Droits d'enregistrement (centimes additionnels communaux) : 2 800 MF

De même que pour les centimes additionnels provinciaux, les montants recouvrés seraient en hausse par rapport aux prévisions du budget primitif de 2016 et s'élèveraient à 2,8 milliards de francs en 2017.

Droits de licence (centimes additionnels communaux) : 89 MF

La prévision de rendement proposée pour le BP 2017 est celle du BP 2016, soit 89 millions de francs.

Centimes communaux	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Variation 2016/2017
Contribution des patentes	3200	3000	3300	3300	3017	-8,6%
Contribution foncière	640	660	720	740	790	6,8%
Droits d'enregistrement	1800	1800	1800	2000	2800	40,0%
Droits de licence	67	85	87	89	89	0,0%
IRVM	1400	1400	1400	1200	1100	-8,3%
Total	**7107**	**6945**	**7307**	**7329**	**6696**	**-8,6%**

Les centimes au profit des chambres consulaires : 1 058,2 MF

Direction des services fiscaux (DSF) 1 058 215 813 F

Compte tenu de la baisse des échanges commerciaux, tant en volume qu'en valeur, il est prévu une diminution de la prévision de 2017 des centimes prélevés sur les patentes à destination des chambres consulaires.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Variation 2016/2017
Contribution des patentes pour la CCI	580	540	610	610	554	-9,2%
Contribution des patentes pour la CMA	530	490	560	560	504	-10,0%
Total	**1110**	**1030**	**1170**	**1170**	**1058**	**-9,6%**

Les centimes additionnels du rôle général de la patente sont affectés à hauteur de 11 centimes à la Chambre de Commerce et d'industrie pour contribuer au financement de ses missions, dont notamment :
la formation, notamment au travers du centre de formation des apprentis et de l'école de gestion et de commerce, le développement économique et l'appui aux entreprises dans les trois

provinces, avec notamment : la gestion du centre de formalités des entreprises, la fourniture d'information et de conseils dans le domaine économique, l'accompagnement du secteur touristique, le développement de dispositifs de formation et d'accompagnement pour les porteurs de projets, la réalisation d'études économiques, l'accompagnement des entreprises dans le domaine du développement durable, les avis rendus sur des textes réglementaires sur saisine des institutions ou auto-saisine.

CCI-NC	**BP 2017 estimé**
Recettes réelles ***Centimes additionnels du rôle général de la patente, nets des frais de recouvrement (4% soit 22M en 2017)***	**532 130 849**
Dépenses réelles globales	**550 000 000**
Financement de la Formation (dont CFA, EGC)	103 000 000
Financement des actions de développement économique et appui aux entreprises	447 000 000
Solde prévisionnel	**- 13 697 032**

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	**BP 2017 estimé**
RECETTES RÉELLES	**503 912 845**
CENTIMES ADDITIONNELS	**503 912 845**
DÉPENSES RÉELLES GLOBALES	**728 723 450**
ACHATS DE MARCHANDISES	1 000 000
ACHATS DE MAT. PREM. ET AUTRES APPROV.	10 390 000
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	200 712 450
IMPOTS ET TAXES	9 821 000
CHARGES DE PERSONNEL	349 600 000
CHARGES SOCIALES	139 663 000
AUTRES CHARG. GEST COURANTE	8 670 000
CHARGES FINANCIERES	8 867 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Solde prévisionnel	-224 810 605

Action A0101-04 : Taxes affectées (48 482,9 MF)

Les restitutions de taxes — 263 485 MF

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) — 263 485 000F

Chacun des budgets « annexes» devant désormais supporter les risques d'irrécouvrabilité de ses créances, une provision pour non recouvrement fiscal a été inscrite au BS 2016 pour un montant de 2 449,046 MF.

Une reprise de provision de 263,5 MF est effectuée au BP 2017 pour faire face aux restitutions potentielles de taxes affectées.

Les reversements aux organismes publics et parapublics 45 636,2 MF

Taxes reversées à l'ASSNC

Direction des services fiscaux (DSF) **34 116 500 000 F**

« Taxe de solidarité sur les services (TSS) » : 20 001 MF

Le produit de cette taxe est affecté à l'agence sanitaire et sociale. Depuis 2006, son taux est de 5 %.
Malgré une progression notable de la taxe, la prudence budgétaire reste de mise. Par conséquent, l'estimation pour 2017 repose sur une analyse de la tendance sur les dernières années et anticipe un rendement en légère hausse malgré la situation économique.

« Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) » : 7 175 MF
Le produit de cette taxe dont le tabac assure plus de 90% du rendement est affecté à l'agence sanitaire et sociale. Il se décompose en deux parties :

- La TAT3S sur le tabac : son taux est passé de 37% à 82% en septembre 2015. Le montant prévu au BP 2017 est de 6 960 millions de francs.
- La TAT3S sur les alcools : elle est applicable aux boissons alcooliques issues de la fabrication locale, sur la base des unités complémentaires prévues par le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie pour les produits similaires importés. Le tarif de la taxe est fixé dans le tableau figurant à l'annexe V du code des impôts de Nouvelle-Calédonie. Le montant de cette taxe sur les alcools est relativement stable depuis 2010 et est prévu au BP 2017 pour un montant de 215 MF.

« Contribution sociale additionnelle à l'IS » : 5 100 MF
Instauré en 2005 au profit de la CAFAT, puis de l'agence sanitaire et sociale pour le financement du régime de solidarité des allocations familiales, cet impôt concerne les personnes morales dont le bénéfice fiscal atteint ou dépasse 200 MF.
Un rendement de 5,1 milliards de francs est proposé pour 2017.

Contribution calédonienne de solidarité - IRVM 1 200 MF
Malgré l'évolution récente en forte hausse, une inscription prudente de 1,2 milliard de francs est proposée pour le budget 2017.

Contribution calédonienne de solidarité - IRCDC 180 MF
Pour les même raisons, le rendement de cette nouvelle contribution est fixé à 180 millions de francs pour 2017.

Contribution calédonienne de solidarité – Revenus fonciers 210 MF
Une prévision de 210 millions de francs est proposée pour le budget primitif 2017.

Contribution calédonienne de solidarité – Produits des jeux 250 MF
Au vu de l'évolution de l'assiette, une inscription de 250 millions de francs est proposée pour le budget 2017.

L'Agence Sanitaire et Sociale est financée par des taxes affectées, historiquement la TAT3S (100%) pour assurer pour le compte de la Nouvelle-Calédonie sa participation financière à l'infrastructure hospitalière et développer les porgrammes de prévention, puis depuis 2010 la TSS (100%), puis la CSA (100%), et dernièrement la CCS (100%) pour assurer pour le compte de la Nouvelle-Calédonie sa participation à ses missions de solidarité et à l'équilibre des comptes sociaux.
Le budget de l'Agence (+0,5%) se répartit en dépenses sur deux missions :

Mission solidarité (+6,7 %) - La mission solidarité budgétairement la plus importante qui permet l'intervention de l'agence pour la Nouvelle-Calédonie dans les équilibres des comptes sociaux (CAFAT +7,1%), du Fonds Social pour l'Habitat (FSH) du Régime Handicap et dépendance (RHPA), sur les augmentations des minimas retraites et vieillesse.

Mission santé - La mission santé dans laquelle se regroupent ;
- le financement de l'infrastructure hospitalière en particulier le Médipôle de Koutio et l'hôpital de Koné pour les principales dernières opérations, mais aussi des opérations telles que le reversement de la TSS relative aux projets hospitaliers publics et privés (CSSR, Pôle Hospitalier Privé - PHP).
- le financement de diverses dépenses auparavant inscrites au budget de la Nouvelle-Calédonie, financement des activités de santé publique de l'institut Pasteur, dont une partie de la charge est aujourd'hui transférée au CHT, financement du caisson hyperbare, financement du registre du cancer, mise en place d'un réseau de santé mentale et de coordination autour des bactéries hautement résistantes, nouvelles activités pour 2017 pour les plus importants postes,
- un soutien fort du projet Do Kamo et du projet éducatif souligne l'engagement de la Nouvelle-Calédonie dans ces projets,
- et enfin le financement des opérations de promotion de la santé et prévention.

(hors écritures d'ordre)
francs CFP

	BP2017	Par financement					
		TAXES				AUTRES	
	TOTAL	TAT3S	TSS	CSA	CCS	Emprunts	Autres recettes *(DG,soins externes)*
MISSION SOLIDARITE	36 493 920 489	4 455 920 489	19 643 000 000	4 835 000 000	7 560 000 000	0	0
Handicap et dépendance	**7 526 607 000**	**0**	**7 339 607 000**	**187 000 000**	**0**	**0**	**0**
Subventionnement des associations	228 607 000		228 607 000				
Subventionnement du CHS	187 000 000			187 000 000			
Subventionnement du fonds handicap RHPA	7 111 000 000		7 111 000 000				
Protection Sociale	**26 253 313 489**	**4 455 920 489**	**9 589 393 000**	**4 648 000 000**	**7 560 000 000**	**0**	**0**
Subventionnement de la CAFAT	20 220 720 000	3 000 000 000	9 189 393 000	3 381 000 000	4 650 327 000	0	0
Minima retraite (CRS)	3 760 000 000				3 760 000 000		
Minima retraite (ancien dispositif)	1 357 720 000		759 393 000	598 327 000			
Compensation perte de cotisations secteurs aidés(RUAMM)	8 270 000 000		8 270 000 000				
Compensation PF transféré NC	102 000 000		29 000 000		73 000 000		
FACTUR	131 000 000		131 000 000				
Prestations familiales	2 800 000 000			2 782 673 000	17 327 000		
Participation RUAMM	3 800 000 000	3 000 000 000			800 000 000		
Régularisation convention & participation à des déficits	2 941 679 489	1 308 166 489			1 633 513 000		
Frais de recouvrement	**511 160 000**	147 754 000	400 000 000	102 000 000	111 160 000		
Subventionnement des Provinces (minima veillesse)	**2 330 000 000**			1 165 000 000	1 165 000 000	0	0
Aide au logement (FSH)	**2 714 000 000**		2 714 000 000			**0**	**0**
MISSION SANTE	5 149 279 511	2 931 779 511	357 000 000	265 000 000	0	1 500 000 000	95 500 000
Prévention	**1 080 000 000**	984 500 000					95 500 000
Veille et surveillance	**265 000 000**			265 000 000			
Infrastructures hospitalières	**3 804 279 511**	1 947 279 511	357 000 000			1 500 000 000	
TOTAL DEPENSES REELLES	41 643 200 000	7 387 700 000	20 000 000 000	5 100 000 000	7 560 000 000	1 500 000 000	95 500 000
RECETTES REELLES	41 643 200 000	7 387 700 000	20 000 000 000	5 100 000 000	7 560 000 000	1 500 000 000	95 500 000
dont taxes		*40 047 700 000*					

Service des douanes **272 700 000 F**

« Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) » : **272,7 MF**

La taxe sur les alcools et les tabacs au bénéfice du secteur sanitaire et social est perçue par la Nouvelle-Calédonie. Depuis le 1er janvier 2010, elle est affectée à l'Agence éponyme. Avec une recette de 267 MF, le rendement de la taxe a connu en 2015 une baisse de -8 % par rapport à 2014, cohérente avec l'évolution à la baisse du rendement de la T.C.I à l'issue de 2015.

De janvier à septembre 2016, cette tendance à la baisse s'est confirmée puisque le rendement sur cette période est de 166 MF soit une baisse de -3 % par rapport à la même période 2015.

Les estimations de recettes pour 2017 sont maintenues à 272,7 MF.

Taxe reversée à l'ADANC

Service des douanes **2 509 000 000 F**

Taxe sur le fret aérien (TFA) **2 050 MF**

En 2015, la TFA était en légère hausse de 2 % par rapport à l'exercice 2014. En 2016, cette tendance à la hausse ne s'est pas confirmée puisque le rendement de la TFA atteint 1531 MF sur les neuf premiers mois, en baisse de 2 % par rapport à la même période 2015. La prévision pour 2017 s'établit à 2 050 MF.

La taxe sur le fret aérien (TFA) affectée en totalité à l'ADANC est utilisée pour le remboursement des emprunts contractés pour financer l'augmentation de capital de la compagnie Air Calédonie international, compenser les frais de location d'un A320 par Aircalin ainsi qu'aux versements de subventions à la compagnie Air Calédonie. La prévision du montant de la taxe est identique à l'exercice 2016.

Taxe de péage affectée à l'ADANC **459 MF**

Depuis le 1er mai 2016, une nouvelle règle d'affectation d'une partie du rendement de cette taxe a été instituée au profit de l'ADANC à hauteur de 30%. Les montants alloués à l'agence sont destinés au financement de la participation de la Nouvelle-Calédonie au dispositif de continuité territoriale aérienne

Depuis l'affectation d'une partie de la T.P à l'ADANC, le rendement de cette taxe pour l'agence accuse un retard important (-175 MF) par rapport aux objectifs fixés du BP 2016.

La prévision pour 2017 s'établit à 459 MF pour la T.P affectée à l'ADANC.

ADANC	BP 2017 estimé
Recettes réelles	**2 859 000 000**
Subvention ligne Melbourne	350 000 000
TFA 100%	2 050 000 000
Taxe de péage 30%	459 000 000
Dépenses réelles	**3 379 410 000**
Remboursement emprunt achat 2 airbus pour Aircalin	1 858 000 000
Financement location d'un A320 AIRCALIN	350 000 000
Financement Flotte Air calédonie	150 000 000
Financement lignes déficitaires province Nord	357 000 000
Financement lignes déficitaires province Iles	152 000 000
Dispositif de continuité territoriale aérienne (part NC) *	500 000 000
Frais de fonctionnement de l'ADANC	12 410 000
Solde prévisionnel	**-520 410 000**

***** ce montant devrait être ramené à 387,5 MF grâce à la refonte du dispositif qui sera présenté aux élus du congrès d'ici la fin de l'année 2016

Taxes reversées aux syndicats mixtes de transport urbain et interurbain (SMTI et SMTU)

Service des douanes **1 980 000 000 F**

Taxe sur les produits pétroliers 1 980 MF

Depuis le 1er février 2013, une part de la taxe sur les produits pétroliers perçue sur l'essence automobile et le gazole est affectée au budget des syndicats mixtes de transports urbain et interurbain.

Le rendement de 2015 s'est élevé à 1 291 MF.

La hausse du taux de la TPP sur le gazole (+4,5 F/litre) votée au Congrès en septembre 2015 a eu un impact sur le rendement de cette taxe affectée durant les neuf premiers mois de 2016 et permet de constater, à l'issue de cette période, que le rendement de la T.P.P affectée au S.M.T.U est supérieur de 37 MF au rendement attendu.

Les prévisions pour 2017 peuvent donc être maintenues au montant du BP 2016, soit 1 980 MF

Taxes reversées au PANC

Service des douanes **1 166 000 000 F**

Taxe de péage 900 MF

Depuis le 1er mai 2015, une nouvelle règle d'affectation d'une partie du produit de cette taxe au profit du PANC, la limite à 50% au lieu des 80% précédents.

La part de TP versée au PANC en 2015, s'est élevée à 1 364 MF.

Le rendement de la TP affecté au PANC a bénéficié jusqu'au 30 avril 2016 de la règle d'affectation initiale octroyant au PANC 80% du montant global de la TP. Le changement de cette règle d'affectation intervenu en cours d'année 2016 et portant désormais à 50% le montant de la TP affectée au PANC devra s'apprécier sur une année pleine en 2017.

La prévision pour 2017 s'établit à 900 MF pour la T.P affectée au PANC.

Taxe de magasinage 93 MF

La taxe de magasinage est perçue par la Nouvelle-Calédonie sur les marchandises qui séjournent en zone portuaire au-delà des délais réglementaires. Elle est affectée au port autonome de la Nouvelle-Calédonie. En 2015, son rendement s'est élevé à 114 MF, soit une hausse de 38% par rapport à 2014. Sur les neuf premiers mois de 2016, il a atteint 77 MF, soit une baisse de 7 % par rapport à la même période de 2015.

La prévision pour 2017 s'établit à 93 MF.

Droit de port à Nouméa 90 MF

Le droit de port est perçu sur les navires utilisant les installations du port autonome de Nouméa et les recettes correspondantes lui sont affectées.

En 2015 son rendement a été de 82 MF soit une baisse de -12% par rapport à 2014.

En 2016, 62 MF ont été collectés pour les neuf premiers mois mais ce rendement présente un écart sensible (-6 MF) avec le rendement attendu pour cette période.

La prévision pour 2017 s'établit à 90 MF.

Droit de quai à Nouméa — 83 MF

Le droit de quai perçu sur les marchandises embarquées ou débarquées à partir du port autonome de Nouvelle-Calédonie lui est affecté.

Les recettes enregistrées en 2015 pour ce droit de quai étaient de 81 MF, en légère hausse par rapport à 2014 (+1,2%). Sur les neuf premiers mois de 2016, cette tendance à la hausse ne s'est pas confirmée et cette taxe présente un rendement inférieur de 3,7 % par rapport à 2015.

La prévision pour 2017 s'établit à 83 MF.

Le tableau ci-dessous récapitule l'utilisation prévisionnelle 2017 des taxes versées au PANC.

OPERATIONS REELLES DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
DROITS ET TAXES AFFECTEES AU BUDGET DU PANC		*1 166 000 000*
Droits de port		90 000 000
Droits de quai		83 000 000
taxe de péage		900 000 000
taxe de magasinage		93 000 000
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		***1 166 000 000***
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**1 166 000 000**
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
CHARGES REELLES D'EXPLOITATION		*887 187 000*
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	528 782 000	
012 CHARGES DE PERSONNEL	353 405 000	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000 000	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		***887 187 000***
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		***20 000***
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		**15 100 000**
Dont 15 000 000 XPF de subventions accordées		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**902 307 000**
Excédent de taxes destiné au financement des investissments		**263 693 000**

OPERATIONS REELLES D'INVESTISSEMENTS : 100% EN AUTOFINANCEMENT		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		***17 500 000***
ETUDES	16 500 000	
LICENCES	1 000 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		***33 315 000***
AGENCEMENTS DE CONSTRUCTIONS	19 000 000	
MATERIEL INDUSTRIEL	11 300 000	
MATERIEL DE TRANSPORT	700 000	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 015 000	
MOBILIER	100 000	
AUTRES BIENS MOBILIERS	200 000	
IMMOBILISATIONS EN-COURS		**638 000 000**
AMENAGEMENTS DE TERRAINS	5 000 000	
Aménagement paysagers T/P accueil passagers GM	*2 000 000*	
Aménagement paysagers auvent Direction	1 000 000	
Divers	2 000 000	
BATIMENTS	141 000 000	
Extension hall transitaires 1 (Tvx supplt)	*5 000 000*	
Aménagement zone récupération de bagages à Wé	6 000 000	
Cheminement abrité des passagers à Wé	6 000 000	
Extension annexe MHM	24 000 000	
AP 3-2016 RESTRUCTURATION PORT LIFOU	30 000 000	
AP 7-2016 EXTENSION PILOTAGE SNSM	70 000 000	
AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS	45 000 000	
Divers aménagements GM	24 000 000	
Aménagement atelier mécanique et de soudure	2 000 000	
Aménagement salle informatique guérite d'entrée	2 000 000	
Mise en conformité ICPE foudre docks portuaires	10 000 000	
Mise aux normes salle labo annexe MHM	3 000 000	
Divers aménagements GM	4 000 000	
QUAI & OUVRAGES	187 000 000	
Poste à quai n°8 AP 1-2012	115 000 000	
Ponton pêcheurs lagonnaires	72 000 000	
VOIES MARITIMES	120 000 000	
Voie d'accès maritime poste à quai n°8 AP 3-2012	120 000 000	
VRD	117 500 000	
AP 3-2016 RESTRUCTURATION PORT LIFOU	16 500 000	
VRD en zone pêcheries	3 000 000	
Parking atelier des femmes	2 000 000	
Modification éclairage zone de manutention (Tvx supplt)	4 000 000	
Raccord bâtiments J. Cook au réseau assainissment ville	17 000 000	
Divers aménagements électriques	5 000 000	
Déplacement parc à véhicules zone manutention portuiare	*30 000 000*	
Parking police portuaire	*5 000 000*	
Réhabilitation zone de vrac en T/P de manutention (tvx supplt)	*5 000 000*	
Rampe de mise à l'eau EMM	*5 000 000*	
Extension zone d'exploitation scorpio	*15 000 000*	
Extension reseau alim en eau zone scorpio	*5 000 000*	
Divers	*5 000 000*	
INSTALLATIONS TECHNIQUES	20 000 000	
Vidéo surveillance sur sites ISPS	*20 000 000*	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	*2 500 000*	
Complément application GESCAL	*2 500 000*	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 100 000	***21 100 000***
TOTAL DES OPERATIONS REELLES D'INVESTISSEMENTS		**709 915 000**
Insuffisance de financement prélevée sur ressources propres		**446 222 000**

Taxe reversée à l'APICAN

Direction des services fiscaux (DSF) **1 200 000 000 F**

« Taxe sur les conventions d'assurance » : **1 200 MF**

La taxe est affectée en totalité à l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN).

Le montant proposé pour 2017 est supérieur de 9% à celui proposé au BP 2016.
La taxe sur les conventions d'assurance (TCA) est utilisée principalement pour financer différentes mesures :

APICAN	BP 2017 estimé
Recettes réelles	**1 200 000 000**
Taxe sur conventions d'assurance	
Dépenses réelles globales	**1 200 000 000**
Indemnisation réglementaire CAMA	240 000 000
Mesures calamités agricoles	409 320 000
Hydraulique agricole	221 000 000
Dispositifs garantie CA	5 000 000
Régulation cerfs et cochons	105 000 000
Réseaux surveillance zoo et phytosanitaire	104 000 000
Fonctionnement APICAN	115 680 000
Solde prévisionnel	-

Taxe reversée à l'ERPA et la CANC

Service des douanes **1 650 000 000 F**

Taxe de soutien aux activités du secteur de l'agriculture (TSPA) **1 650 MF**

La TSPA est reversée à l'ERPA (Etablissement de régulation des prix agricoles) pour 70% (530 MF en 2015) et à la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (C.A.N.C) pour 30% (227 MF en 2015). Le rendement fin 2015 de la TSPA était en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente.

L'application de la délibération n°94 du 30 décembre 2015 visait à instaurer une TSPA spécifique ou ad valorem à hauteur de 3% sur des marchandises dites de "grande consommation" et à hauteur de 6 % sur des marchandises de consommation non vitale pour répondre aux besoins de la population.

Sur la base des volumes d'importation de 2014, cette mesure avait pour objectif un rendement évalué à 1 700 MF, permettant ainsi de fixer le montant global de rendement de la TSPA à 1 727,2 MF pour le BP 2016.

Toutefois, à l'issue des neuf premiers mois de l'année 2016, il est important de noter que le rendement de cette taxe reste en léger retrait (-168 MF) par rapport au rendement attendu sur cette période.

Les estimations de recettes pour 2017 s'établissent à 1 650 MF.

Concernant l'ERPA, la TSPA est utilisée pour le financement des filières tournées vers l'exportation (cerf, squash, crevette, pêche hauturière…), des filières viandes (abattoirs territoriaux de l'OCEF), des filières céréales et cocotier, ainsi que les charges de structure de l'établissement. Le financement de ces filières est complété par une subvention du budget propre de la Nouvelle-Calédonie de 800 MF (voir rapport Mission 13).
Ci-dessous un récapitulatif de l'utilisation prévisionnelle de la TSPA (et de la subvention de la NC) qui sera proposé au BP 2017 :

ERPA	BP 2017 estimé
Recettes réelles dont TSPA dont NC	**1 955 000 000** 1 155 000 000 800 000 000
Dépenses réelles **TSPA**	**1 955 000 000** **1 155 000 000**
Autres filières animales	6 000 000
Filières céréales	205 750 000
Filière cervidés	48 500 000
Filière cocotier	24 400 000
Filière crevettes	230 000 000
Filière études, recherche et promotion	42 500 000
Filière fruits & légumes	4 500 000
Filière apiculture	500 000
Filière pêche	135 000 000
Filière porcine	155 500 000
Filière signe de qualité	33 500 000
Filière bovine	109 500 000
Administration générale 011	38 801 709
Administration générale 012	117 548 291
NC	**800 000 000**
Autres filières animales	62 000 000
Filière aviculture	10 000 000
Filières céréales	125 000 000
Filière porc	147 500 000
Filière squashs	20 000 000
Filière bovine	435 500 000
Solde prévisionnel	**0**

Concernant la CANC, la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires (TSPA) est utilisée pour prendre en charge les activités propres de la chambre d'agriculture mais également le déficit de certaines activités insuffisamment financées par des fonds extérieurs.

Ci-après un récapitulatif de l'utilisation prévisionnelle de la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires qui sera proposé au BP 2017.

CANC	BP 2017 estimé
Recettes réelles	**485 100 000**
dont TSPA (estimation)	495 000 000
Frais de gestion (-2%)	-9 900 000
Dépenses réelles sur la base du BP 2016	**485 100 000**
Antenne, siège et réseau BAF	230 100 000
Service élevage et station élevage	35 000 000
Marché de gros	15 000 000
Chargé de développement durable	9 000 000
Formation (dont apprentissage)	25 000 000
Animation charte bovine	11 000 000
Coopération régionale	13 000 000
Pôle excellence sectoriel	5 000 000
PNVF	45 000 000
Inspection phytosanitaire	5 000 000
GDSA	45 000 000
GDSV	29 000 000
Soutien Ifel	7 000 000
Salon de l'agriculture	4 000 000
Prestation contrôle exportation	7 000 000
Solde prévisionnel	**0**

Taxe reversée à l'ETFPA, la CCI et la CMA

Direction du budget et des affaires financières (DBAF) **500 000 000 F**

La cotisation des employeurs sur les salaires au titre de la formation professionnelle (loi de pays n°2001-08 du 7 juin 2001) est affectée à hauteur de 30% à la chambre de commerce et d'industrie (CCI), 30% à la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et 40% à l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (ETFPA)

Pour la CCI, la cotisation est dédiée exclusivement au centre de formation des apprentis avec comme objectifs :

- de mettre en œuvre et de contribuer au financement (à parts égales avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat) du dispositif inter consulaire « Point Apprentissage », destiné à informer, positionner, orienter et recruter les futurs apprentis sur l'ensemble du territoire,
- de financer les actions d'amélioration de l'environnement des apprentis en province Sud et en province Nord (renforcement pédagogique, achat d'ouvrages pédagogiques, conseillère sociale, remise à niveau, études surveillées) et des relations avec les maîtres d'apprentissage (formation des tuteurs, conseillers apprentissage et conseillers en relation entreprises),
- de financer les actions de formation des formateurs.

CCI-NC	BP 2017
Recettes réelles	**150 000 000**
Dont Cotisation des employeurs sur les salaires	150 000 000
Dépenses réelles globales	**158 000 000**
Financement du Point Apprentissage	35 500 000
Financement des actions d'amélioration de l'environnement des apprentis et des relations avec les maîtres d'apprentissage	117 000 000
Financement des actions en **province Nord** d'amélioration de l'environnement des apprentis et des relations avec les maîtres d'apprentissage	3 000 000
Financement de la formation de formateurs	2 500 000
Solde prévisionnel	**- 8 000 000**

Pour la CMA, la cotisation participe en totalité au financement du budget « apprentissage ». Ci-dessous un récapitulatif de l'utilisation prévisionnelle des centimes additionnels et 0,25% employeurs qui sera proposé au BP 2017 :

CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT	**BP 2017 estimé**
Recettes réelles	**817 529 000**
dont centimes additionnels patentes (déduction faite des 4% de recouvrement)	*500 000 000*
dont cotisation 0,25% employeurs	*150 000 000*
Dépenses réelles globales	**859 281 450**
Siège et antennes	347 270 000
Apprentissage	324 100 800
Formation continue	45 968 650
Pole artisanal Panda (ateliers)	11 384 000
Investissement siège et antennes	19 375 000
Investissement Centre de formation	90 163 000
remboursement emprunt Pole artisanal panda	12 520 000
Construction antenne de Kone (CP 2016)	8 500 000
Solde prévisionnel	**- 41 752 450**

Pour l'ETFPA, cette somme est avant tout destinée au financement du fonctionnement global de l'établissement. Ainsi, cette taxe permettrait de financer partiellement les charges à caractère général pour 178 MF, en diminution de plus de 13% par rapport au budget 2016, ainsi que 380 MF de charges de personnel.

Les autres dépenses de fonctionnement à financer se présenteraient comme dans le tableau suivant :

ETFPA	BP 2017
RECETTES REELLES GLOBALES	**660 220 000**
dont chap 70 - Ventes de formation	320 000 000
dont chap 73 - Cotisation 0,25 % sur les salaires	200 000 000
dont chap 74 - Subvention d'équilibre de la NC	140 220 000
DEPENSES REELLES GLOBALES	**571 720 000**
dont chap 011 - charges courantes	178 000 000
dont chap 012 - charges de personnel	380 000 000
dont autres charges	13 720 000
SOLDE OPERATIONS D'ORDRE	**88 500 000**

Taxe reversée au Fonds Nickel (FNI)

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **242 000 000 F**

Redevance superficiaire **242 MF**

La redevance superficiaire due par le titulaire d'une concession minière est égale au produit de la surface réelle de la concession minière, arrondie à l'hectare supérieur, par un tarif à l'hectare (article R.131-3 du code minier). Le tarif est de 800 F.CFP par hectare lorsque la superficie totale des concessions détenues est inférieure à 15.000 hectares et 1.000 FCFP par hectare lorsqu'elle est supérieure à 15.000 hectares (article R.131-3-1). Le produit de cette redevance est entièrement affecté à l'établissement public administratif le Fonds Nickel.

En 2017, le Fonds nickel (FNI) poursuit son action en matière de résorption du passif minier et mobilise ainsi une part importante de son budget pour la réhabilitation minière et les interventions dans les cours d'eau en conformité avec ses plans d'action pluriannuels. A ce titre, l'établissement prévoit le lancement d'une quinzaine de nouveaux chantiers de travaux (mines et cours d'eau) et d'environ 8 nouvelles études.

Malgré l'évolution progressive du cours du nickel au LME constaté au cours des semaines précédant la préparation budgétaire, une enveloppe reste prévue en soutien aux sous-traitants (50 MF pour la participation aux cotisations sociales patronales et 130 MF pour les travaux destinés au maintien de l'activité des entreprises impactées).

Enfin, en matière de recettes, outre le produit de la redevance superficiaire, il est anticipé une participation de 25 MF des sociétés minières détentrices des titres sur lesquels portera une partie du programme d'intervention 2017.

FNI	BP 2017 estimé
Recettes réelles	**267 000 000**
Redevances surperficiaires	242 000 000
Participations des sociétés minières	25 000 000
Dépenses réelles	**757 950 000**
réhabilitation des anciennes mines	340 000 000
interventions dans les cours d'eau	205 000 000
intervention crise (cotisation et travaux)	180 000 000
charges salariales et fonctionnement de l'EPA	32 950 000
Solde prévisionnel	**-490 950 000**

Taxe reversée à un nouvel établissement public

Direction des services fiscaux (DSF) **2 000 000 000 F**

Taxe générale à la consommation **2 000 MF**

La loi du pays n° 2016-14 du 30 septembre 2016 instituant une taxe générale sur la consommation (TGC) comprend, dans son article 1er, une disposition codifiée à l'article Lp.515-3 du code des impôts qui prévoit les modalités d'affectation du produit de la taxe.
Cet article dispose que le produit de la taxe, perçu sur les opérations dont le fait générateur intervient entre le 1er avril 2017 et le 30 juin 2018, est affecté à un établissement public spécialement dédié à l'affectation du produit de la marche à blanc et à la gestion, le moment venu, du remboursement des taxes à l'importation

En effet, de manière à éviter qu'au moment de l'entrée en vigueur de la TGC il y ait un impact inflationniste mécanique résultant de l'application de la TGC à des produits qui ont d'ores et déjà supporté les taxes à l'importation, le principe d'un remboursement des taxes à l'importation a été posé par l'article 20 de la loi du pays.

Le montant de la taxe est estimé au titre de l'année 2017 à 2 milliards de francs, l'établissement public est en cours de création.

Les reversements aux collectivités locales **2 583,3 MF**

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) **43 300 000 F**

Contributions pour déprédations des voies et chemins **43,3 MF**
La délibération modifiée n° 31 du 19/01/1968 a institué une taxe, dite taxe de subvention industrielle (TSI), applicable aux exploitants de mines, de carrières, de forêts ou de toute entreprise industrielle dont l'activité a pour conséquence la dégradation habituelle ou temporaire d'une voie publique classée. Cette subvention industrielle, calculée sur un prix par tonne kilométrique, est perçue par la Nouvelle-Calédonie. Elle est reversée aux provinces et aux communes, proportionnellement aux tonnages kilométriques transportés sur les routes et chemins provinciaux et communaux. La part correspondant aux tonnages kilométriques transportés sur les routes territoriales reste acquise à la Nouvelle-Calédonie.

Les estimations pour 2017 sont :

- Routes et chemins territoriaux : 2,5 MF
- Routes et chemins provinciaux : 26,7 MF
- Routes et chemins communaux : 14,1 MF

Direction des services fiscaux (DSF) **2 285 000 000 F**

Taxe provinciale sur les contributions téléphoniques : **1 700 MF**
Cette taxe instituée au 1er janvier 2003 est due par l'opérateur téléphonique. Elle est assise sur la durée en minutes des communications téléphoniques.

Amendes forfaitaires: **375 MF**
Les amendes forfaitaires pesant sur les infractions à la réglementation routière sont reversées pour 60 % aux communes. Un rendement total de 375 millions est attendu en 2017, soit une part communale de 225 millions de francs.

Taxes sur les nuitées : **160 MF**

Cette taxe est due par les établissements hôteliers de la province Sud. Elle est calculée par nuitée d'hébergement vendue selon des tarifs dépendant de la catégorie des établissements. Il est proposé de légèrement diminuer le montant inscrit au BP 2017.

Taxe sur les jeux PMU : 50 MF

Au vu des recettes constatées au terme du mois d'août 2015, la prévision de 2015 est majoré de 10 MF pour le budget primitif de 2016.

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) 255 000 000 F

Redevance d'immatriculation : 255 MF

La redevance d'immatriculation est reversée aux communes en fonction du nombre de cartes grises émises par commune et du montant de la taxe. Elles en fixent le montant par arrêté municipal. Loi du pays n° 2008-3 du 10/06/2008.

Action A0101-05 : Fonds de concours (1 511,5 MF)

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) 1 393 000 000 F

Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME) : 106 MF

Contrat 2017 ADEME :

Le FCME est abondé par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables gérée par le service des douanes (délibération n° 392 du 13/01/1982 portant création d'une taxe parafiscale destinée à financer le programme énergies renouvelables) et par la Nouvelle-Calédonie sur son budget propre. Afin de concourir à la mise en œuvre du schéma pour la transition énergétique voté le 23 juin 2016 par le congrès de la Nouvelle-Calédonie, un nouvel établissement public administratif est en cours de création. Cet établissement dénommé « agence calédonienne de l'énergie (ACE) » reprendrait à son actif les missions actuelles du comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME). Par conséquent, le BP 2017 limite l'enveloppe budgétaire à destination de ce dernier. L'ACE sera doté d'un fonds (estimé à 300 MF en 2017) qui sera alimenté par la taxe sur les énergies renouvelables (50 MF), une partie de la taxe sur l'électricité (150 MF) et par une contribution de l'ADEME (100 MF). Le conseil d'administration sera composé de représentants de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, des communes, de l'ADEME, du centre d'initiation à l'environnement et de l'UFC Que choisir. Un comité technique est également prévu pour faciliter les échanges avec les acteurs publics et privés du secteur de l'énergie.

Origine des fonds	Montants
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	53 000 000 F
Nouvelle-Calédonie (taxe parafiscale sur les énergies renouvelables)	53 000 000 F
Total	106 000 000 F

Fonds d'électrification rurale (FER) : 960 MF

Taxe sur l'électricité

Les distributeurs d'énergie sont redevables de la taxe sur l'électricité au profit du fonds d'électrification rurale comme suit :

- 5 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de plus de 13 000 habitants;

- 1 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de moins de 13 000 habitants.

Participation des communes

Une participation des communes intéressées à participer au fonds d'électrification rurale est également prévue et correspond à un pourcentage du montant des ventes d'énergie électrique tel que défini pour l'application de la taxe communale sur l'électricité. Ce pourcentage est fixé à 4 % de l'assiette de la taxe communale sur l'électricité pour les communes et 3 % pour les groupements de communes. À noter que les communes de Nouméa, Dumbéa et Mont-Dore ne versent pas le produit de leur taxe au fonds.

Fonds de péréquation du gazole **140 MF**

Conformément à la délibération n° 173 du 29 mars 2006 et à son arrêté d'application n° 2006-1339/GNC du 10 avril 2006, les pouvoirs publics ont décidé que le prix de l'essence et du gazole serait dorénavant identique partout en Nouvelle-Calédonie. Cette décision a rendu nécessaire d'étendre l'utilisation du fonds de péréquation du gazole à l'essence et de la grande terre à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. La structure du prix de vente de l'essence et du gazole à la pompe intègre une composante nommée variable de péréquation. Cette variable de péréquation exprimée en FCFP/litre représente le coût moyen estimé de distribution des produits de Nouméa vers l'ensemble des stations-service du territoire. Elle rémunère les sociétés pétrolières pour leurs activités de distribution. Tous les trimestres, le service énergie de la DIMENC compare la rémunération perçue à travers cette variable par chaque société pétrolière, aux coûts réels de distribution supportés par ces mêmes sociétés. Une société sur-rémunérée par cette variable devra verser le trop plein perçue au fonds de péréquation. A l'inverse, une société sous rémunérée percevra la différence du fonds de péréquation.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) **118 000 000 F**

Fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB) : **100 MF**

Au niveau des recettes, ce fonds de concours est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 6 FCFP par kilogramme de carcasse de viande ressuée destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viande d'origine locale (bœuf, jeune bovin et veau) et retenu par les abatteurs de bétail ;
- un prélèvement de 40 FCFP par kilogramme de viande bovine importée, retenu par l'importateur.

Ce fonds de concours participe au financement du fonctionnement d'organisations professionnelles (UPRA bovine, syndicat des éleveurs, interprofession viande) et permet l'attribution d'aides directes aux éleveurs par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture (aides à l'achat de reproducteurs mâles certifiés et remboursement partiel de produits vétérinaires) et du crédit agricole mutuel (bonification d'intérêts d'emprunt). En 2016, le programme des opérations a été arrêté le 1er septembre et permis le financement de 43,6 MF à destination des organisations professionnelles, 35 MF à destination de la CANC et 25,5 MF pour le CAM, soit un total de 92 577 607 F.

Le Fonds de développement des élevages ovin, caprin et de cervidés (FDEOCC) : **18 MF**

Au niveau des recettes, ce fonds de concours est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 10 FCFP par kilogramme de carcasse de viande ovine ou caprine ressuée, destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viandes d'origine locale (ovines et caprines toutes classes), retenu par les abatteurs sur le prix d'achat de la viande à l'éleveur et venant en déduction du montant des abattages de ce dernier ; ou par l'éleveur-abatteur sur son prix de vente ;
- un prélèvement 40 FCFP par kilogramme de viande ovine ou caprine importée, retenu par l'importateur.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Ce fonds de concours participe au financement du fonctionnement d'organisations professionnelles (UPRA ovine – caprine, établissement de l'élevage de cervidés- EDEC) et permet l'attribution d'aides directes aux éleveurs par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture et du crédit agricole mutuel (primes à l'achat de reproducteurs certifiés et remboursement partiel de produits vétérinaires, bonification d'intérêts d'emprunt). En 2016, le programme des opérations a été arrêté les 26 janvier et 25 octobre et permis le financement de 36 MF à destinations des organisations professionnelles et 0,7 MF à destination de la CANC, soit un total de 36 760 051 F.

Services des douanes **240 000 000 F**

Taxe parafiscale pour les énergies renouvelables : **53 MF**

La TER est une taxe spécifique qui s'applique sur un seul produit : l'essence auto.

Son produit est affecté au Fond de Concours pour la maîtrise de l'énergie. Le F.C.M.E est abondé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Le produit de la TER s'est élevée à 54,8 MF en 2015 soit en baisse de -1,1% par rapport à 2014. Sur les neuf premiers mois de 2016, le produit de cette taxe a atteint 42,4 MF et demeure en légère augmentation par rapport à 2015 sur la même période (40,5 MF).

La prévision pour 2017 s'établit à 53 MF pour la T.E.R.

Taxe anti-pollution : **187 MF**

La TAP est une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, ad valorem ou spécifique, perçue au profit du fond de soutien aux actions de lutte contre les pollutions.

Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique. Le produit de la TAP s'est élevé à 204,8 MF en 2015 soit en hausse de 8% par rapport à 2014. Sur les neuf premiers mois de 2016, le produit de cette taxe a atteint 142 MF et a dépassé de 2,3 MF le rendement attendu pour cette période de l'année.

La prévision pour 2017 s'établit à 187 MF pour la TAP.

Synthèse par chapitre et par programme		Programme P0101 Financements réglementaires	Total général
Fonctionnement			
Recettes		**65 846 291 155**	**65 846 291 155**
	937	298 000 000	298 000 000
	938	43 300 000	43 300 000
	939	500 000 000	500 000 000
	940	10 989 306 155	10 989 306 155
	941	53 752 200 000	53 752 200 000
	945	263 485 000	263 485 000
Dépenses		**65 846 291 155**	**65 846 291 155**
	930	1 500 000	1 500 000
	937	1 253 000 000	1 253 000 000
	938	43 300 000	43 300 000
	939	500 000 000	500 000 000
	940	10 989 306 155	10 989 306 155
	941	53 059 185 000	53 059 185 000

Synthèse par nature et par programme	Programme P0101 Financements réglementaires	Total général
Fonctionnement		
Recettes	**65 846 291 155**	**65 846 291 155**
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	285 300 000	285 300 000
(73) impôts et taxes	64 741 506 155	64 741 506 155
(74) dotations, subventions et participations	556 000 000	556 000 000
opérations d'ordre (dotations/provisions)	263 485 000	263 485 000
Dépenses	**65 846 291 155**	**65 846 291 155**
Autres charges de fonctionnement	53 000 000	53 000 000
Charges exceptionnelles	264 985 000	264 985 000
Contributions obligatoires	242 000 000	242 000 000
Reversements	63 818 306 155	63 818 306 155
Subventions, participations et autres charges d'activité	1 468 000 000	1 468 000 000

NOUVELLE-CALEDONIE

Annexe
Délibération relative au budget primitif annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2017

BP 2017

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
le : 6 janvier 2017
Le Secrétaire Général
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Vidjaya TIROUGNANASAMMANDAMOURTTY

CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

République française

Délibération n° 212 du 28 décembre 2016
relative au budget primitif annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2017

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu le code des impôts de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 174 du 19 octobre 2016 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017 ;
Vu l'arrêté n° 2016-2717/GNC du 6 décembre 2016 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 135/GNC du 6 décembre 2016 ;
Entendu le rapport n° 269 du 16 décembre 2016 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2016, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature tels que définis dans le code des impôts de Nouvelle-Calédonie, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2016 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2017.

Article 2 : Le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2017 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses à la somme de SOIXANTE CINQ MILLIARDS HUIT CENT QUARANTE-SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CENT CINQUANTE CINQ FRANCS PACIFIQUE (65 846 291 155 F CFP),

en mouvements budgétaires répartis en :

- ZERO FRANC (0 F CFP) en section d'investissement,

et

- SOIXANTE CINQ MILLIARDS HUIT CENT QUARANTE SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CENT CINQUANTE CINQ FRANCS PACIFIQUE (65 846 291 155 F CFP) en section de fonctionnement,

Conformément aux maquettes budgétaires.

Article 3 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder aux mandatements des subventions réparties par le congrès et le gouvernement.

Article 4 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à répartir et attribuer les autres charges exceptionnelles ainsi que les participations et les subventions diverses non affectées conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

- 656 – Participations
- 657 – Subventions
- 674 – Subventions exceptionnelles (sauf 67481-Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487-Autres remises gracieuses).

Article 5 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements de crédits entre sous chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

Article 6 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), l'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements entre chapitres d'une même section. Il informe le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Article 7 : En vue de mettre fin à un litige en évitant une procédure contentieuse, le gouvernement est habilité à prendre un arrêté approuvant une transaction avec tiers et autorisant le président du gouvernement à signer ladite transaction.

Article 8 : La provision constituée au titre des charges à venir est reprise à hauteur de 263 485 000 FCFP (DEUX CENT SOIXANTE-TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT CINQ MILLE FRANCS PACIFIQUE).

Article 9 : La présente délibération sera transmise haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 28 décembre 2016.

Le Président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Thierry SANTA

République française

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

COLLECTIVITE : NOUVELLE-CALEDONIE

M 52 adaptée à la Nouvelle-Calédonie

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE DE REVERSEMENT

Voté par fonction

Budget primitif 2017 voté

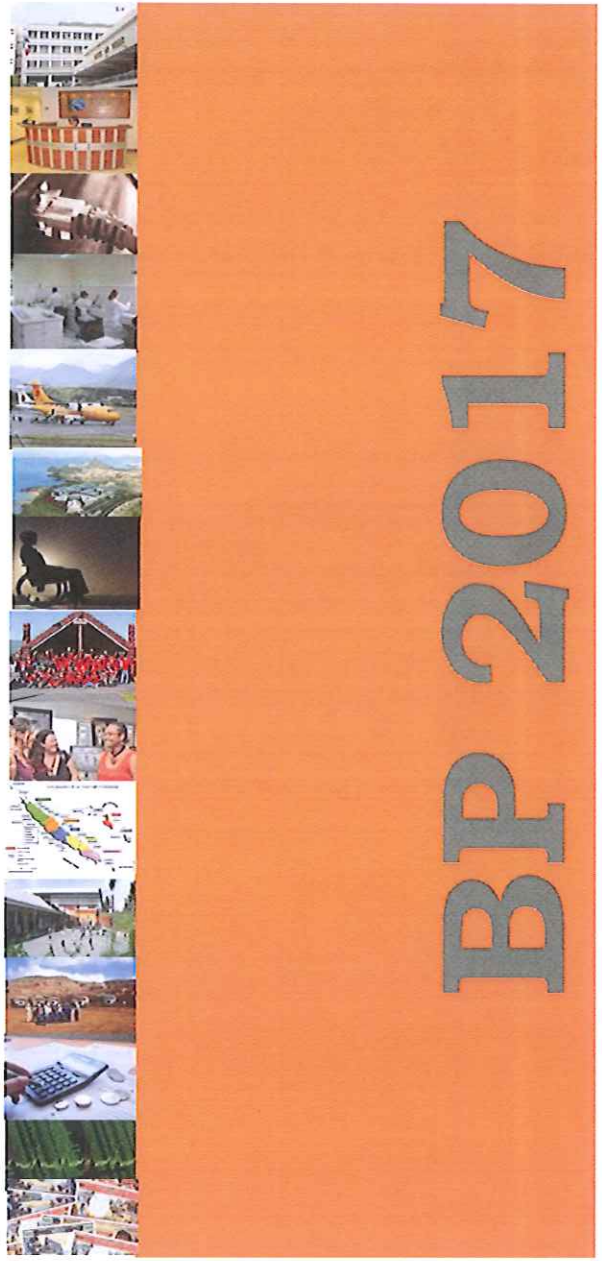

DBAF
6 JAN. 2017
CE - 3120 -

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

NOUVELLE-CALEDONIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIRIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 02 Budget reverse Exercice 2017

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF
Voté par fonction

ANNEE 2017

Demande effectuée le 30/12/2016

Exprimé en CFP (XPF)

SOMMAIRE

Page		Page			
	I - Informations générales		**IV - ANNEXES**	**joint**	**sans objet**
	Informations statistiques et fiscales				
			Présentation agrégée du budget principal		
	I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées		et des budgets annexes		
	II - Présentation générale du budget		Eléments de bilan - Etat de la dette		
	Vue d'ensemble du budget		Eléments de bilan - Etat des immobilisations		
	1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels		Eléments de bilan - Prêts -		
	2 - Equilibre financier du budget		Etat des provisions - Etat de répartition des charges		
	3 - Balance générale du budget		Etat des engagements donnés - Engagements reçus		
			Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes		
	III - Vote du budget		utilisées		
	A - Section d'investissement		Détail des opérations pour compte des tiers		
	Vue d'ensemble		Etat de recettes grevées d'une affectation speciale		
	90 - Opérations ventilées		Etat du personnel		
	92 - Opérations non ventilées		Liste des syndicats mixtes et ententes - Etat des		
	95 - Opérations sans réalisation		concours aux associations		
	B - Section de fonctionnement		Décisions en matière de taux de contributions directes -		
	Vue d'ensemble		Signatures		
	93 - Opérations ventilées				
	94 - Opérations non ventilées				
	95 - Dépenses sans réalisation				

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées	I bis

PRESENTATION DES AP

Libellé de l'AP	Chapitre(s)	AP votées (1)
TOTAL		
<< AP de dépenses imprévues >> (2)	950	
TOTAL GENERAL		

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP ou AE existant

(2) La collectivité peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été mobilisées.

I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées	I bis

PRESENTATION DES AE

Libellé de l'AE	Chapitre(s)	AE votées (1)
CDV 17-21 ADEME	937	2 000 000 000
TOTAL		**2 000 000 000**
<< AE de dépenses imprévues >> (2)	**952**	
TOTAL GENERAL		**2 000 000 000**

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP ou AE existant

(2) La collectivité peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été mobilisées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	65 846 291 155	65 846 291 155
TOTAL DU BUDGET	65 846 291 155	65 846 291 155

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	65 846 291 155		65 846 291 155	
BUDGET	65 846 291 155		65 846 291 155	

(1)Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	1

SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT	1
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)				0 ADMINISTRATION GENERALE	SECURITE ET ORDRE PUBLIC
AP VOTEES							
AE VOTEES		**2 000 000 000**	**2 000 000 000**				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - En AP/CP - Hors AP/CP							
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers							
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers							
954 Produits de cession d'immobilisation							
951 Virement de la section de fonctionnement							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**62 339 100 000**	**65 846 291 155**	**65 846 291 155**		**64 048 491 155**	**1 500 000**	
93 OPERATIONS VENTILEES - en AE/CP - hors AE/CP	1 903 200 000 1 903 200 000	1 797 800 000 1 797 800 000	1 797 800 000 106 000 000 1 691 800 000			1 500 000 1 500 000	
94 OPERATIONS NON VENTILEES	60 435 900 000	64 048 491 155	64 048 491 155		64 048 491 155		
953 Virement à la section d'investissement							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**62 339 100 000**	**65 846 291 155**	**65 846 291 155**		**65 004 991 155**		
93 OPERATIONS VENTILEES	896 200 000	841 300 000	841 300 000				
94 OPERATIONS NON VENTILEES	61 442 900 000	65 004 991 155	65 004 991 155		65 004 991 155		

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
	1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)							1
SECTION	**2** **ENSEIGNEMENT**	**3** **CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS**	**4** **SANTE**	**5** **PROTECTION ET ACTION SOCIALE**	**6** **TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE**	**7** **AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**	**8** **TRANSPORTS ET COMMUNICATION**	**9** **ECONOMIE**
AP VOTEES								
AE VOTEES						**2 000 000 000**		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
90 OPERATIONS VENTILEES - En AP/CP - Hors AP/CP								
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers								
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées								
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers								
954 Produits de cession d'immobilisation								
951 Virement de la section de fonctionnement								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						**1 253 000 000**	**43 300 000**	**500 000 000**
93 OPERATIONS VENTILEES - en AE/CP - hors AE/CP						1 253 000 000 106 000 000 1 147 000 000	43 300 000 43 300 000	500 000 000 500 000 000
94 OPERATIONS NON VENTILEES								
953 Virement à la section d'investissement								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						**298 000 000**	**43 300 000**	**500 000 000**
93 OPERATIONS VENTILEES						298 000 000	43 300 000	500 000 000
94 OPERATIONS NON VENTILEES								

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées		
900 Administration générale		
901 Sécurité et ordre public		
902 Enseignement		
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
904 Santé		
905 Protection et action sociale		
906 Travail, emploi et formation professionnelle		
907 Aménagement, environnement		
908 Transports et communication		
909 Economie		
92 Opérations non ventilées		
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières		
924 Opération pour le comptes des tiers		
95 Opérations sans réalisations		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
TOTAL		

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)		
926 Transfert entre sections		
951 Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	

TOTAL DE LA SECTION		

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	**1 797 800 000**	**841 300 000**
930 Administration générale	1 500 000	
931 Sécurité et ordre public		
932 Enseignement		
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
934 Santé		
935 Protection et action sociale		
936 Travail, emploi et formation professionnelle		
937 Aménagement, environnement	1 253 000 000	298 000 000
938 Transports et communication	43 300 000	43 300 000
939 Economie	500 000 000	500 000 000
94 Opérations non ventilées	**64 048 491 155**	**65 004 991 155**
940 Impositions directes	10 989 306 155	10 989 306 155
941 Autres impôts et taxes	53 059 185 000	53 752 200 000
942 Dotations et participations non affectées		
943 Opérations financières		
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
945 Provisions et autres opérations mixtes		263 485 000
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	**65 846 291 155**	**65 846 291 155**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transfert entre sections		
953 Virement à la section d'investissement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946		

TOTAL DE LA SECTION	**65 846 291 155**	**65 846 291 155**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses d'investissement - Total				
Sous total des opérations réelles et mixtes				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
Sous total des opérations d'ordre				
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*			
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses de fonctionnement - Total		**62 339 100 000**	**65 846 291 155**	**65 846 291 155**
Sous total des opérations réelles et mixtes		62 339 100 000	65 846 291 155	65 846 291 155
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	125 300 000	53 000 000	53 000 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATION DE PRODUITS	60 469 100 000	63 818 306 155	63 818 306 155
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	1 744 700 000	1 710 000 000	1 710 000 000
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		264 985 000	264 985 000
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			
Sous total des opérations d'ordre				
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			
953	*VIREMENT A LA SECTION D''INVESTISSEMENT*			

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes d'investissement - Total				
Sous total des opérations réelles et mixtes				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
954	PRODUIT DES CESSIONS D''IMMOBILISATIONS			
Sous total des opérations d'ordre				
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*			
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			
951	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes de fonctionnement - Total		**62 339 100 000**	**65 846 291 155**	**65 846 291 155**
Sous total des opérations réelles et mixtes		62 339 100 000	65 846 291 155	65 846 291 155
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	288 200 000	285 300 000	285 300 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	16 195 000 000	15 589 306 155	15 589 306 155
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	45 200 900 000	49 152 200 000	49 152 200 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	655 000 000	556 000 000	556 000 000
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES		263 485 000	263 485 000
Sous total des opérations d'ordre				
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

III - VOTE DU BUDGET

III

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget (crédits de paiement afférents à une AP/AE ou crédits de paiement hors AP/AE) :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

204 - Subventions d'équipements versées

656 - Participations

657 - Subventions

674 - Subventions exceptionnelles (sauf 67481 - Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487 - Autres remises gracieuses)

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel, les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

paiement de chapitre à chapitre.

V - La comparaison s'effectue par rapport au budget : primitif de l'exercice précédent

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	**Opérations ventilées**				
900	ADMINISTRATION GENERALE				
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
902	ENSEIGNEMENT				
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
904	SANTE				
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
909	ECONOMIE				
Groupe 92	**Opération non ventilées**				
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES				
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*				
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*				
Groupe 95	**Opérations sans réalisation**				
950	**DEPENSES IMPREVUES**				
951	***VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT***				
954	**PRODUIT DES CESSIONS D''IMMOBILISATIONS**				
TOTAL des groupes fonctionnels					

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 900

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE — AP(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES								
RECETTES								

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 901

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC — AP(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT — AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS — AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 904

CHAPITRE 904 - SANTE — AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote dde l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Vote dde l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					
PRESENTATION CROISEE					
DEPENSES					
RECETTES					
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES					

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE — AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L''ENERGIE	3 GESTION DE L''EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION — AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Vote de l'assemblée délibérante				
Recettes affectées				

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				
RECETTES				

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE — AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée) délibérante(3)
Total des opérations	924						

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	
	RECETTES (2)	

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	Reprises sur autofinancement	
	Charges transférées	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vote de l'assemblée délibérante

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D''IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	**Opérations ventilées**	**2 000 000 000**		**1 797 800 000**	**841 300 000**
930	ADMINISTRATION GENERALE			1 500 000	
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
932	ENSEIGNEMENT				
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
934	SANTE				
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 000 000 000		1 253 000 000	298 000 000
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION			43 300 000	43 300 000
939	ECONOMIE			500 000 000	500 000 000
Groupe 94	**Opérations non ventilées**			**64 048 491 155**	**65 004 991 155**
940	IMPOSITIONS DIRECTES			10 989 306 155	10 989 306 155
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			53 059 185 000	53 752 200 000
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
943	OPERATIONS FINANCIERES				
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D"ELUS				
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES				263 485 000
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*				
952	**DEPENSES IMPREVUES**				
953	***VIREMENT A LA SECTION D"INVESTISSEMENT***				
TOTAL des groupes fonctionnels		**2 000 000 000**		**65 846 291 155**	**65 846 291 155**

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 930

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE — AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			**1 500 000**					**1 500 000**
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP			1 500 000					1 500 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES			**1 500 000**					**1 500 000**
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		1 500 000					1 500 000
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 931

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC — AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT — AE =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 934

CHAPITRE 934 - SANTE — AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					
PRESENTATION CROISEE					
DEPENSES					
RECETTES					

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE — AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — AE(2) = 2 000 000 000

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L''ENERGIE	3 GESTION DE L''EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**187 000 000**	**1 066 000 000**			
Dans le cadre d'une AP-CP				106 000 000			
Hors AP-CP			187 000 000	960 000 000			
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante				**298 000 000**			
Recettes affectées				298 000 000			
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES			**187 000 000**	**1 066 000 000**			
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			53 000 000			
657	SUBVENTIONS		187 000 000	1 013 000 000			
RECETTES				**298 000 000**			
747	PARTICIPATIONS			298 000 000			

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AE(2) = 2 000 000 000**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**1 253 000 000**
Dans le cadre d'une AP-CP						106 000 000
Hors AP-CP						1 147 000 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**298 000 000**
Recettes affectées						298 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						**1 253 000 000**
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES					53 000 000
657	SUBVENTIONS					1 200 000 000

RECETTES						**298 000 000**
747	PARTICIPATIONS					298 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION — AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**43 300 000**				
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP			43 300 000				
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**43 300 000**				
Recettes affectées			43 300 000				

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			**43 300 000**				
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES		43 300 000				
RECETTES			**43 300 000**				
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE		43 300 000				

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				**43 300 000**
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				43 300 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				**43 300 000**
Recettes affectées				43 300 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				**43 300 000**
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES			43 300 000
RECETTES				**43 300 000**
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE			43 300 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante				**118 000 000**	**382 000 000**		
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP				118 000 000	382 000 000		
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**140 000 000**		**118 000 000**	**242 000 000**		
Recettes affectées		140 000 000		118 000 000	242 000 000		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				**118 000 000**	**382 000 000**		
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES				242 000 000		
656	PARTICIPATIONS				140 000 000		
657	SUBVENTIONS			118 000 000			
RECETTES		**140 000 000**		**118 000 000**	**242 000 000**		
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE				242 000 000		
747	PARTICIPATIONS			118 000 000			
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	140 000 000					

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**500 000 000**
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						500 000 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**500 000 000**
Recettes affectées						500 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						**500 000 000**
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES					242 000 000
656	PARTICIPATIONS					140 000 000
657	SUBVENTIONS					118 000 000

RECETTES						**500 000 000**
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE					242 000 000
747	PARTICIPATIONS					118 000 000
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS					140 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**10 989 306 155**
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	10 989 306 155
	RECETTES	**10 989 306 155**
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	10 489 306 155
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	500 000 000

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**53 059 185 000**
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10 000 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	263 485 000
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	52 785 700 000
	RECETTES	**53 752 200 000**
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	5 100 000 000
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	14 726 700 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	4 500 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	22 774 500 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	2 436 000 000
736	AMENDES	375 000 000
737	TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES ET ASSIMILEES	2 000 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	1 840 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D''ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	**263 485 000**
781	REPRISES S/AMORTISS, DEPRECIAT ET PROVIS (A INSCRIRE DANS PRODUITS FONCT	263 485 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES (2)	
	Reprise sur autofinancement	
	Transfert de charges	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement
(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953 *VIREMENT A LA SECTION D''INVESTISSEMENT*
Vote de l'assemblée délibérante

IV - ANNEXES

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
FONCTIONNEMENT		

III - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES RECETTES		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION
ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		**B 1**		**A 2**
ICNE de l'exercice/emprunts	*6611*		*1688*	
VNC des immobilisations cédées	*675*		*21..,26*	
Plus-values de cession	*676*		*19*	
Amortissements	*68*		*28*	
Transformation d'un prêt en subvention	*6748*		*274*	
ICNE N-1 contrepassés sur prêts	*762*		*2768*	
Autres...	*...*		*...*	
Virement de section à section (D953=R951)	***953***		***951***	

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		**A 1**		**B 2**
ICNE de l'exercice/prêts	*2768*		*762*	
ICNE N-1 contrepassés/emprunts	*1688*		*6611*	
Reprises sur dotations et subventions	*10..,139*		*777*	
Moins-values de cession	*19*		*776*	
Travaux en régie	*21..,23*		*72*	
Réintégration des amortissements	*28*		*7811*	
Autres...	*...*		*...*	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investisemment en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Taxes	Chap.	Article	Libellé de l'article	Recettes	Dépenses	Reste à employer
Taxe de solidarité sur les services	941	73461	TSS - Taxe de solidarité des services	20 000 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		20 000 000 000	
Total taxe de solidarité sur les services				**20 000 000 000**	**20 000 000 000**	
Côtisation de 0,25 % sur les salaires	940	73831	Côtisation de 0,25 % sur les salaires	500 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		500 000 000	
Total côtisation de 0,25 % sur les salaires				**500 000 000**	**500 000 000**	
Taxe sur les alcools et tabacs au profit du secteur sanitaire et social	941	73234	TAT3S	7 447 700 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		7 447 700 000	
Total taxe sur les alcools et tabacs au profit du secteur saniatire et social				**7 447 700 000**	**7 447 700 000**	
Contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés	941	73123	CSA - Contribution sociale additionnelle	5 100 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		5 100 000 000	
Total contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés				**5 100 000 000**	**5 100 000 000**	
Taxe sur les conventions d'assurances	941	7355	TSCA - Taxes spéciales sur les conventions d'assurance	1 200 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		1 200 000 000	
Total taxe sur les conventions d'assurances				**1 200 000 000**	**1 200 000 000**	
Taxe sur le fret aérien	941	73223	TFA - Taxe sur le fret aérien	2 050 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		2 050 000 000	
Total Taxe sur le fret aérien				**2 050 000 000**	**2 050 000 000**	
Taxe sur les jeux - PMU	941	7343	taxe sur les spectacles	50 000 000		
		7391	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux provinces		50 000 000	
Total taxe sur les jeux PMU				**50 000 000**	**50 000 000**	
Redevance superficiaire	939	7031	Concessions, redevances et taxes sur terrains de gisement	242 000 000		
		6558	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		242 000 000	
Total redevance superficiaire				**242 000 000**	**242 000 000**	
Subvention industrielle	938	7037	Contribution pour dégradation des voies et chemins	43 300 000		
		7391	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux provinces		26 700 000	
		7392	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux communes		14 100 000	
		7398	autres reversements et restitution sur impôts et taxes		2 500 000	
Total subvention industrielle				**43 300 000**	**43 300 000**	
Taxe générale calédonienne	941	7371	Taxe générale calédonienne	2 000 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		2 000 000 000	
Total Taxe générale calédonienne				**2 000 000 000**	**2 000 000 000**	
Amendes forfaitaires	941	73612	Amendes forfaitaires - part communale	375 000 000		
		7392	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux communes		375 000 000	
Total amendes forfaitaires				**375 000 000**	**375 000 000**	
Redevance d'immatriculation	941	73512	Redevance communale d'immatriculation	255 000 000		
		7392	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux communes		255 000 000	
Total redevance d'immatriculation				**255 000 000**	**255 000 000**	
Taxe sur les nuités	941	7345	Taxe sur les nuitées	160 000 000		
		7391	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux provinces		160 000 000	
Total taxe sur les nuitées				**160 000 000**	**160 000 000**	
CCS sur IRCDC	941	73842	CCS sur IRCDC	180 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		180 000 000	
Total contribution calédonienne de solidarité sur IRCDC				**180 000 000**	**180 000 000**	

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Taxes	Chap.	Article	Libellé de l'article	Recettes	Dépenses	Reste à employer
CCS sur IRVM	941	73841	CCS sur IRVM	1 200 000 000		
		7388	autres impôts divers	210 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		1 410 000 000	
Total contribution calédonienne de solidarité sur IRVM				**1 410 000 000**	**1 410 000 000**	
CCS sur TSPJ	941	7388	autres impôts divers	250 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		250 000 000	
Total contribution calédonienne de solidarité sur TSPJ				**250 000 000**	**250 000 000**	
Droit de port	941	73534	Droits de port	90 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		90 000 000	
Total droit de port				**90 000 000**	**90 000 000**	
Droit de quai	941	73533	Droit de quai	83 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		83 000 000	
Total droit de quai				**83 000 000**	**83 000 000**	
Taxe de magasinage	941	7358	Autres impôts et taxes sectorielles	93 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		93 000 000	
Total taxe de magasinage				**93 000 000**	**93 000 000**	
Taxe de péage	941	73224	taxe de péage	1 359 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		1 359 000 000	
Total taxe de péage				**1 359 000 000**	**1 359 000 000**	
Taxe sur les productions agricoles	941	73212	TSPAA	1 650 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		1 650 000 000	
Total taxe sur le sproductions agricoles				**1 650 000 000**	**1 650 000 000**	
Taxe sur les produits pétroliers	941	73232	TPP- taxes sur le sproduits pétroliers	1 980 000 000		
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		1 980 000 000	
Total taxe sur les produits pétroliers				**1 980 000 000**	**1 980 000 000**	
Taxe provinciale sur les communications téléphoniques	940	73163	Taxe provinciale sur les communications téléphoniques	1 700 000 000		
		7391	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux provinces		1 700 000 000	
Total taxe provinciale sur les communications téléphoniques				**1 700 000 000**	**1 700 000 000**	
Centimes additionnels sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières	940	73133	IRVM - centimes communaux	1 100 000 000		
		73132	IRVM - centimes provinciaux	900 000 000		
		7392	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux communes		1 100 000 000	
		7391	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux provinces		900 000 000	
Total centimes additionnels sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières				**2 000 000 000**	**2 000 000 000**	
Centimes additionnels sur les patentes	940	73172	Patentes - centimes provinciaux	1 508 413 815		
		73173	Patentes - centimes communaux	3 017 676 527		
		73174	Patentes - centimes chambre des métiers et de l'artisanat	503 912 845		
		73175	Patentes - centimes chambre de commerce et d'industrie	554 302 968		
		7391	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux provinces		1 508 413 815	
		7392	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux communes		3 017 676 527	
		7393	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux établissements publics		1 058 215 813	
Total centimes additionnels sur l'impôt sur les patentes				**5 584 306 155**	**5 584 306 155**	
Centimes additionnels sur la contribution foncière	940	73182	Contribution foncière - centimes provinciaux	395 000 000		
		73183	Contribution foncière - centimes communaux	790 000 000		
		7391	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux provinces		395 000 000	
		7392	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux communes		790 000 000	
Total centimes additionnels sur la contribution foncière				**1 185 000 000**	**1 185 000 000**	
Centimes additionnels sur les contributions téléphoniques	940	73162	Contributions téléphonique - centimes provinciaux	20 000 000		
		7391	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux provinces		20 000 000	
Total centimes additionnels sur les contributions téléphoniques				**20 000 000**	**20 000 000**	
Centimes taxe sur les spectacles et les jeux	941	7343	taxe sur les spectacles et les jeux - centimes provinciaux	2 400 000 000		
		7391	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux provinces		2 400 000 000	
Total centimes taxes sur les spectacles et les jeux				**2 400 000 000**	**2 400 000 000**	

IV - ANNEXES
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Taxes	Chap.	Article	Libellé de l'article	Recettes	Dépenses	Reste à employer
Centimes additionnels sur les droits d'enregistrement	941	73312	Droits d'enregistrement - centimes provinciaux	1 700 000 000		
		73313	Droits d'enregistrement - centimes communaux	2 800 000 000		
		7391	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux provinces		1 700 000 000	
		7392	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux communes		2 800 000 000	
Total centimes additionnels sur les droits d'enregistrement				**4 500 000 000**	**4 500 000 000**	
Centimes additionnels sur les droits de licence	941	73412	Droits de licence - centimes provinciaux	74 000 000		
		73413	Droits de licence - centimes communaux	89 000 000		
		7391	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux provinces		74 000 000	
		7392	Reversement et restitution sur impôts et taxes aux communes		89 000 000	
Total centimes additionnels sur les droits de licence				**163 000 000**	**163 000 000**	

(1) Afin d'isoler les recettes grévées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin

* Ouvrir une ligne par recette grevée d'une affectation spéciale

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - PRETS (1) - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 31/12/2016	provision constituée au BP 2017	Utilisation ou reprise au BP 2017	montant de la provision après BP 2017
Provisions pour créances irrécouvrables			**2 449 046 204**		**0**	**2 449 046 204**
		27-sept.-2016	2 449 046 204		0	2 449 046 204
Provisions pour risques et charges			**361 851 670**		**263 485 000**	**98 366 670**
		27-sept.-2016	361 851 670		263 485 000	98 366 670
TOTAL GENERAL			**2 810 897 874**	**0**	**263 485 000**	**2 547 412 874**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D				
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C				
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)**			
Autres dépenses financières (sous-total) (B)				
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**			
139	**SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT**			
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**			
Transferts entre sections = C+D				
Reprise sur autofinancement antérieur (C)				
Charges transférées (D) = E+F+G				
	Travaux en régie (E)			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)			
	Stocks et en-cours (G)			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d				
Ressources propres externes (a)				
Autre recettes financières (b)				
138	**AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES**			
2...	**Immobilisations**			
954	PRODUITS DE CESSIONS			
Transferts entre sections (c)				
951	***VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)***			

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières			

	Montant
Dépenses financières (I)	
Recettes financières (III)	
Solde (recettes-dépenses) (3)	+
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	+

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Indiquer le signe algébrique..
(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

Annexe des subventions BP 2017-budget annexe de reversement

	BP 2017
Fonctionnement	1 458 000 000
Action A0101-05 : Fonds de concours	1 458 000 000
937-71-65733	
DIMENC	
114-TAP HCT SUBV PROVINCES	100 000 000
937-71-65734	
DIMENC	
115-TAP HCT SUBV COMMUNES	87 000 000
937-72-65734	
DIMENC	
2172-FER HCT REMBOURSEMENT ANNUITE EMPRUNT	144 000 000
53-FER HCT SUBV COMMUNES PART NC	816 000 000
937-72-65737	
DIMENC	
5237-FCME17CO SUBV ETS PUBLICS	53 000 000
939-92-65748	
DAVAR	
45-SUBVENTION DU FDEB	100 000 000
46-SUBVENTION DU FDEOC	18 000 000
939-93-6568	
DIMENC	
139-FPEG REVERSEMENT AUX PETROLIERS	140 000 000
Total général	**1 458 000 000**

IV - ANNEXES

ARRETE - SIGNATURE

Nombre de membres en exercice.....54
Nombre de membres présents...52....
Nombre de suffrages exprimés....52...
VOTES : Pour.....52.....
Contre.....–.....
Abstentions.....–.....

Date de convocation 21/12/2016

Présenté par le gouvernement,
A .....le.....
Le président du gouvernement

Le PRÉSIDENT
du CONGRÈS de la NOUVELLE-CALÉDONIE

Délibéré par le congrès, réunie en séance..le 28/12/2016.....
A.....Nouméa.....le...06/01/2017

Les membres du congrès

Thierry SANTA

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le ...06/01/2017.. et de la publication le ..06/01/2017..
A..Nouméa....., le ..06/01/2017